Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00453 **Publié le 30 octobre 2026**

Arrêté n° 2026-555/PN du 30 octobre 2026

Portant nomination du chef du service de l'agriculture à la direction du développement économique et de l'environnement de la province Nord

Le président de l'assemblée de la province Nord,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 2026-145/APN du 3 juillet 2026 relative à l'élection du président de la province Nord ;

Vu la délibération n° 2023-244/APN du 24 novembre 2023 relative au régime indemnitaire des personnels d'encadrement et assimilés au sein des directions et services de la province Nord ;

Vu la délibération n° 2025-110/APN du 29 août 2025 portant modification de l'organisation de la direction du développement économique et de l'environnement (DDEE) ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2026 relatif au recrutement sur titre de Mme Leila Apithy en qualité d'ingénieur 2ème grade du cadre des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie,

Arrête :

Article 1er : A compter du 2 novembre 2026, Mme Leila Apithy, ingénieur 2ème grade du cadre des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie, est affectée et nommée en qualité de cheffe du service de l'agriculture à la direction du développement économique et de l'environnement.

Article 2 : A ce titre, elle bénéficie de l'indemnité mensuelle de sujétion égale à 1/12ème de la valeur de 48 points d'indice nouveau majoré de la grille locale des traitements.

Article 3 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de deux (2) mois à compter de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Intemet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis au commissaire délégué de la République pour la province Nord, notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Pour le Président de la Province Nord et par délégation Le Chef du service bien-être

GAËL TIDJINE